



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt le sept octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-33

OBJET : VELO THEATRE – CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER POUR L'ANNEE 2021

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-33-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations du bureau de certaines attributions du conseil communautaire, notamment l'octroi de subventions dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23 000 € par an, avec conventions d'objectifs après avis de la commission afférente,

Considérant, la proposition de convention pluriannuelle de subvention pour les crédits de fonctionnement 2021-2024 de l'Association Vélo Théâtre, entre le Ministère de la Culture, la Ville d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et ladite association, ayant pour objet d'établir le cadre contractuel de la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, correspondant à celui d'une scène conventionnée pour le théâtre d'objets et le croisement des arts et des sciences à laquelle s'engage le Vélo Théâtre, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Considérant, que cette convention fixe :

- o La mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- o Les relations avec les partenaires publics et leur contribution financière ;
- o Les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Considérant, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et peut soutenir des actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie,

Considérant, l'avis favorable de la Commission « Enseignement artistique, éducation et action culturelle » pour l'attribution d'un concours financier à l'association du Vélo Théâtre pour l'exercice 2021 d'un montant de 13 000 € au titre de l'action culturelle du Vélo Théâtre et de 3 000 € au titre de son action au service de la petite enfance.

Considérant, conformément aux articles 5.3 et 5.5 de la présente convention, qu'une convention financière sera signée chaque année entre la CCPAL et le vélo-Théâtre, pour préciser les modalités de versement de la subvention, sachant que cette subvention de 16 000 € n'est acquise que sous réserve des capacités financières de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, de l'inscription des crédits au budget annuel de la CCPAL et du respect des obligations de l'association du Vélo-Théâtre.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver la présente convention pluriannuelle 2021-2024 telle que présentée en annexe et pour attribuer un soutien financier au titre de l'exercice 2021 d'un montant 16 000 € à l'association du Vélo-théâtre.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve, la convention pluriannuelle de subvention accordée pour les crédits de fonctionnement 2021-2024 entre le Ministère de la Culture, la Ville d'Apt et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et l'Association Vélo Théâtre, telle que présentée en annexe,

Approuve, la participation financière de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour l'exercice 2021 d'un montant de 16 000 € dont 13 000 € au titre de l'action culturelle du Vélo Théâtre et 3 000 € au titre de son action au service de la petite enfance,

Dit, que la somme de 13 000 € est inscrite au budget général - Culture 2021 de la CCPAL et la somme de 3 000 € au budget de la Petite Enfance 2021,

Autorise, le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces afférentes.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20211007-B-2021-33-DE Date de télétransmission : 13/10/2021 Date de réception préfecture : 13/10/2021
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*